

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)

\*\*\*\*\*

N° 18/2025

**Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le deux septembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.**

**Présents :** Laurence Renoux, Marie-Claire Berrerd, Sandrine Bessenay, Alain Arnaud, Jean-Claude Desbat, Damien Lamboley, Mirabelle Rousset-Charensol, Xavier Collonge, Ludovic Batteur, Maryline Trichard, Myriam Perrin, Adrien Carret

Excusée : Geneviève Foley,

Alain ARNAUD a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 28 août 2025

**OBJET : Tarifs municipaux pour le portage de repas à domicile**

Depuis 2015, la commune propose un service de portage de repas à domicile à ses habitants pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et apporter une aide aux personnes ayant des difficultés pour se faire à manger. Les repas sont confectionnés par le restaurant scolaire pendant les périodes scolaires et par la Résidence Dubure pendant les vacances scolaires.

La commune applique les tarifs pratiqués par la Résidence Dubure qui nous informe qu'en raison de l'augmentation du coût des matières premières et des énergies, les repas seront facturés 9.45 € à compter du 1er septembre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- FIXE à compter du 2 septembre 2025 le tarif du portage des repas à 9.45 €.
- PRÉCISE que ces recettes seront imputées au compte 7066 du budget principal

PERRIN Jean-Charles,  
Maire



ARNAUD Alain  
Secrétaire de séance

|                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date de télétransmission en préfecture : 04/09/2025<br>Date de publication sur le site Internet 04/09/2025 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|